

Crise COVID-19 – Salles communales – Protocole sanitaire

Conformément aux directives sanitaires gouvernementales et aux mesures préfectorales du 27 septembre 2020, la Commune de Bécon-les-Granits attire particulièrement l'attention des utilisateurs sur l'obligation de respecter les mesures édictées ci-après :

Compte tenu de la superficie des salles et de la réglementation du nombre de personnes au m², **le nombre de personnes dans les salles est limité à :**

- Salle culturelle Frédéric Chopin : 63 personnes
- Extension Salle culturelle Frédéric Chopin : 38 personnes
- Salle St Pierre : 15 personnes

Concernant la salle culturelle et l'extension Frédéric Chopin, l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2020 **limite à 30 personnes tous les rassemblements festifs ou familiaux.**

L'organisateur devra veiller au respect :

- Du nombre de personnes dans la salle et à la distanciation
- Du port du masque pour arriver dans la salle et lors de tout déplacement à l'intérieur de la salle
- De la présence de gel hydro-alcoolique et du lavage réguliers des mains

Entre chaque convive à table, il doit y avoir **une distance de 1 m au moins**, le service à table est recommandé afin d'éviter un maximum de contact ; les buffets sont donc déconseillés.

L'ensemble du mobilier présent dans les salles communales est désinfecté avant les locations et le sera après. Un kit de désinfection est à disposition des utilisateurs dans la salle.

Le port du masque est obligatoire, pour les personnes de 11 ans et plus, dans les établissements clos recevant du public (ERP).

Les rassemblements sur la voie publique devront se tenir par petits groupes **de moins de 10 personnes.**

L'organisateur est responsable du bon déroulement de la manifestation ainsi que de l'application de ce présent protocole et s'y engage en signant le coupon ci-dessous.



✂-----

Je soussigné(e), Madame, Monsieur reconnaît avoir pris connaissance du protocole sanitaire et m'engage à le faire respecter ainsi que les mesures barrières auprès des autres utilisateurs.

La Commune de Bécon-les-Granits se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des différentes règles énumérées ci-dessus.

A , le

Signature

Location de la salle le / /